

Date d'émission: 15/12/2015

Date de révision: 09/06/2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme des produits : Mélange  
 Nom des produits : ENDUIT PE 18 EXPERT  
 Groupe des produits : Enduit en pâte conforme à la norme EN 13963.  
 Code UFI : C200-305K-G003-U85M  
 Préciser si le produit contient des nanoformes : Non applicable

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs  
 Utilisation de la substance/mélange : Traitement de joints sur plaques de plâtre

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Etex France Building Performance  
 500 Rue Marcel Demonque - Zone Agroparc - CS 70088  
 84915 AVIGNON CEDEX 9 - France  
 T 04 32 44 44 44  
[fds.efbp@etexgroup.com](mailto:fds.efbp@etexgroup.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA Tel. 01 45 42 59 59

| Pays   | Organisme/Société | Numéro d'urgence  |
|--------|-------------------|-------------------|
| France | ORFILA            | +33 1 45 42 59 59 |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélange/Substance & Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)**

- Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Sens.1 : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

- Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Elements d'étiquetage

- Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme de danger :



Mention d'avertissement :

**ATTENTION**

Contient du | 2-methylisothiazol-3(2H)-one (2682-20-4)

Mention de danger :

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence (CLP) :

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

P261: Eviter de respirer les poussières et vapeur

P280 : Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

P501 : Eviter le rejet dans l'environnement et éliminer dans un centre de traitement agréé.

# ENDUIT PE 18 EXPERT

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable  
Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Peut irriter les yeux, les voies respiratoires si création de poussière..  
Substance PBT : Non classé  
Matière vPvb : Non classé

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

| Nom chimique   | No  | %                 | Class(es)   | Concentration spécifiques  |
|--|---|-------------------|---|--|
| 2-méthylisothiazol-3(2H)-one   | (N°CAS) : 2682-20-4<br>(N° CE): 220-239-6<br>(N° Index): 613-326-00-9 | 0,005 - 0,011     | Acute Tox. 2 Inhalation - H330<br>Acute Tox. 3 Dermal - H311<br>Acute Tox. 3 Oral - H301<br>Aquatic Acute 1 - H400<br>Aquatic Chronic 1 - H410<br>Eye Dam. 1 - H318<br>Skin Corr. 1B - H314<br>Skin Sens. 1A - H317               | Skin Sens. 1A - H317 : 0,0015>=%<=100<br>Facteur M: 10 / 1   |
| Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) | (N° CAS) 55965-84-9<br>(N° Index) 613-167-00-5                        | 0,0010 - < 0,0015 | Acute Tox. 2 (Inhalation), H330<br>Acute Tox. 2 (Dermal), H310<br>Acute Tox. 3 (Oral), H301<br>Skin Corr. 1C, H314<br>Eye Dam. 1, H318<br>Skin Sens. 1A, H317<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=100)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=100) | ( 0,0015 ≤C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317<br>( 0,06 ≤C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315<br>( 0,06 ≤C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319<br>( 0,6 ≤C ≤ 100) Eye Dam. 1, H318<br>( 0,6 ≤C ≤ 100) Skin Corr. 1C, H314 |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Pas d'informations complémentaires disponibles.  
Premiers soins après inhalation : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique. Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.  
Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec l'enduit (pâte ou poussière au moment du ponçage), rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.  
Premiers soins après ingestion : Cracher. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.  
Potentiels soins médicaux immédiats : Se référer à la section 4.2.  
Effets différés : Se référer à la section 4.2.  
Port des EPI secouristes : Se référer à la rubrique 6.1.

### 4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers et nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Reactivité en cas d'incendie : Réaction au feu : A2-s1,d0 (anciennement classement M0).

# ENDUIT PE 18 EXPERT

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : En cas de feu, présence de fumées dangereuses liées à la combustion du seau.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Retirer toute flamme nue ou autre source d'ignition à proximité du produit (ne pas fumer, éviter les étincelles). Peut être glissant sur des surfaces dures et lisses.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection personnel. Gants.

Prévention (éloignement des sources inflammables etc...) : Assurer une aération suffisante.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Tissus appropriés pour les équipements de protection individuelle : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter aux égouts, ni dans le milieu naturel

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement du déversement : Pas d'information complémentaires disponibles.

Procédés de nettoyage : Balayer ou recueillir le produit.

Autres informations : Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser des équipements adaptés pour éviter les risques de chute ou de casse, notamment en cas de levage.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail, se laver les mains après chaque utilisation et enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration

### 7.2. Cond

Conditions de stockage : Des précautions sont à prendre pour assurer la stabilité des palettes - Ne pas gerber. Stocker à l'intérieur.

Produits incompatibles : Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

|        |   |                          |
|--------|---|--------------------------|
| France | Nom local   | Quartz                   |
| France | VME (mg/m <sup>3</sup> )  | <= 0,1 mg/m <sup>3</sup> |
| France | Pour le quartz, Siniat recommande de respecter la valeur de 0,05 mg/m <sup>3</sup> VME " Poussières réputées sans effet spécifique" : 10 mg/m <sup>3</sup> sur 8h pour les poussières inhalables, 5 mg/m <sup>3</sup> sur 8 h pour les poussières alvéolaires |                          |

# ENDUIT PE 18 EXPERT

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 8.2. Contrôles de l'exposition

|   |  |
|---|--|
| Contrôles techniques appropriés             | : La concentration en poussière de quartz respirable dans l'air du lieu de travail doit être contrôlée. Toute action mécanique sur le produit peut générer des poussières contenant des particules de quartz. Éviter l'émission de poussières en utilisant des outils avec système d'aspiration de poussières. Changer et laver régulièrement les vêtements de protection. Garantir une ventilation adéquate sur le lieu de travail et en assurer la propreté. |
| Protection des mains                        | : Gants  |
| Protection oculaire                         | : En cas d'exposition à la poussière, ou de risque de projection du produit dans les yeux, porter des lunettes de sécurité.  |
| Protection des voies respiratoires          | : En cas d'exposition à la poussière, porter les équipements de protection individuelle appropriés. Porter des lunettes de sécurité à protection latérale, des gants, vêtements de protection et un masque anti-poussières au minimum de type FFP2.<br>L'ensemble des mesures de protection individuelles et collectives doivent être prises conformément à l'évaluation des risques.  |
| Contrôle de l'exposition de l'environnement | : Pas de mesures particulières. Aucun risque d'écotoxicité n'a été constaté pour ce qui concerne le quartz.  |

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |   |
|--|---|
| État physique  | : Solide  |
| Apparence  | : Pâte.   |
| Couleur  | : Blanc(he).                                      |
| Odeur  | : Aucun(e).                                       |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible                        |
| pH   | : 8 – 10  |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible                        |
| Point de fusion  | : Non applicable                                  |
| Point de congélation                                   | : < 0 °C  |
| Point d'ébullition                                     | : ≈ 100 °C  |
| Point d'éclair   | : Non applicable                                  |
| Température d'auto-inflammation                        | : Non applicable                                  |
| Température de décomposition                           | : Pas de décomposition en dessous de 100 °C       |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Non applicable                                  |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible                        |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Non applicable                                  |
| Densité relative                                       | : Non applicable                                  |
| Masse volumique  | : 1500 – 1700 kg/m <sup>3</sup>                   |
| Solubilité   | : Dispersable (en toutes proportions) dans l'eau. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)         | : Aucune donnée disponible                        |
| Viscosité, cinématique                                 | : Non applicable                                  |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible                        |
| Propriétés explosives                                  | : Non explosif.                                   |
| Propriétés comburantes                                 | : Non comburant.                                  |
| Limites d'explosivité                                  | : Non applicable                                  |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la formation de poussière. Ne pas mettre en contact avec des acides forts.

# ENDUIT PE 18 EXPERT

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë : Non classé

| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5) |              |
|--|--------------|
| DL50 orale rat                           | 532 mg/kg    |
| DI 50 cutanée rat                        | > 2000 mg/kg |
| CL50 inhalation rat (mg/l)               | 0,4 mg/l/4h  |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 8 – 10

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: 8 – 10

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : De par sa composition principalement à base de matières premières minérales, ce produit peut contenir des traces de quartz. Toute action mécanique, lors de la mise en œuvre de ce produit, libère de la poussière susceptible de contenir des particules de quartz. L'inhalation de fortes concentrations de poussières peut irriter les voies respiratoires. La poussière peut également irriter les yeux ou la peau. L'inhalation de poussières, en particulier la poussière fine respirable, en concentration élevée et sur une longue durée, peut provoquer une maladie pulmonaire (silicose) et accroître le risque de cancer du poumon. Cet avis a été émis par le CIRC (Centre International de Recherche contre le Cancer) sur la base d'observations de travailleurs hautement exposés comme des mineurs et des employés du secteur des fonderies ou de la terre cuite.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

| Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE247-500-7]; 2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9) |                                |
|--|--------------------------------|
| CE50 Daphnie 1   | 0,12 mg/l                      |
| NOEC chronique poisson   | 0,098 mg/l Oncorhynchus mykiss |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvT

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

# ENDUIT PE 18 EXPERT

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets (conteneurs à utiliser, méthodes de traitement, propriétés physiques ou chimiques pouvant influencer sur les options de traitement...) : Stockage en décharge de déchets non dangereux (SDND). Stocker en alvéole classique. S'adresser de préférence à une entreprise de recyclage.

Législation régionale : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations spécifiques : Ne pas déverser les eaux usées dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 17 09 04 - déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable

N° ONU (IMDG) : Non applicable

N° ONU (IATA) : Non applicable

N° ONU (ADN) : Non applicable

N° ONU (RID) : Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

Description document de transport (ADR) : UN Non applicable

Description document de transport (IMDG) : UN Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

# ENDUIT PE 18 EXPERT

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### - Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### - Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

France

Étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (Arrêté du 19 avril 2011):



\* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

| Numéro de la version | Date de la revue | Modification                          |
|----------------------|------------------|---------------------------------------|
| 0.0                  | 15/12/2015       | Création de la FDS / Original         |
| 1.0                  | 18/02/2021       | MAJ en fonction de la réglementation. |
| 2.0                  | 09/06/2021       | Changement classification 2.2         |

Texte intégral des phrases H et EUH:

|                           |  |
|---------------------------|--|
| Acute Tox. 2 (Dermal)     | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2                     |
| Acute Tox. 2 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2                       |
| Acute Tox. 3 (Oral)       | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3                       |
| Acute Tox. 4 (Oral)       | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4                       |
| Aquatic Acute 1           | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1      |
| Aquatic Chronic 1         | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 2         | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2 |
| Eye Dam. 1                | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1          |
| Eye Irrit. 2              | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2          |
| Skin Corr. 1C             | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1C                       |
| Skin Irrit. 2             | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2                        |
| Skin Sens. 1              | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                               |
| Skin Sens. 1A             | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A                              |

# ENDUIT PE 18 EXPERT

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

---

FDS EU ETEX France Building Performance

*Les renseignements contenus dans ce document sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. Ce document a été rédigé et doit être utilisé uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables*